

Règlement

Courses et marche «Sur les Pas de d'Artagnan»

Article 1 : Courses et marche

Organisées par l'Athlétic Club Auscitain.

- Course handisport : 9h15 départ route de Roquelaure pour une arrivée Place de la Libération.
- Marche : 9h30, départ arche et arrivée rue de la République, sous arche.
- Course : 10h, départ arche et arrivée rue de la République, sous arche.
- Course enfants : 10h15, départ arche et arrivée rue de la République, sous arche.

Article 2 : certificat médical

Les participants à la course devront fournir une licence ou un certificat médical.

En l'absence du document, l'inscription ne pourra pas être prise en compte.

Les participants de moins de 18 ans devront obligatoirement joindre à l'inscription une autorisation parentale signée.

Article 3 : inscriptions

Possibilité de s'inscrire grâce au bulletin ci-joint ou le jour de la course (dimanche 7 juillet à 9h, Place de la Libération à Auch).

Inscription gratuite et ouverte à tous.

Article 4 : sécurité

Un service de sécurité sera assuré par les organisateurs.

Tous les coureurs devront respecter l'espace sécurisé mis en place.

La Croix Blanche mettra en place un dispositif de secours.

Article 5 : ravitaillement

Un stand de ravitaillement se trouvera à la moitié du parcours et un autre à l'arrivée.

Article 6 : assurances

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile. Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Article 7 : remise des prix

Remise des trophées à 12h sur le podium, place de la Libération.

Un tirage au sort avec les dossards sera également organisé.

Articles généraux

En cas de force majeure de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves.

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Les suiveurs sont interdits sur le circuit en dehors de ceux de l'organisation (vélo voitures).



Place à la fête

Courses & marche

Sur les pas de d'Artagnan

OUVERT À TOUS
adultes, enfants,
marcheurs, handisports
INSCRIPTION GRATUITE



Dimanche 7 juillet 2013 à Auch



FICHE D'INSCRIPTION

(inscription gratuite)

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : _____ date naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ E-mail : _____

Autorisation parentale obligatoire pour la course des enfants (7 - 14 ans)

Je soussigné(e) Nom : _____ Prénom : _____

Autorise mon enfant :

Nom : _____ Prénom : _____

A joindre également, pour participer à la course :

Un certificat médical ou la photocopie d'une licence sportive.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans restriction.

Date : _____ signature. _____

Fiche d'inscription à envoyer à :
L'ATHLÉTIC CLUB AUSCITAIN
Résidence du Moulas
43 avenue des Pyrénées 32000 AUCH.

Renseignements auprès de Michel Lartigue au 06 79 02 79 39



PARCOURS

COURSE HANDISPORT

DÉPART 9h15

VILLAGE ROQUELAURE

- Route de Roquelaure
- Giratoire de Clarac
- Rue du 8 mai
- Boulevard Roquelaure
- Rue de Châteaudun
- Rue de Lorraine
- Place Jean David
- Rue Gambetta

ARRIVÉE

Place de la Libération
rue de la République (arche)

MARCHE ouverte à tous

DÉPART 9h30

ARCHE

- Allée d'Etigny côté Nord
- Rue du Docteur Samalens
- Rue Victor Hugo
- Rue Leconte de Lisle
- Allée Baylac
- Place Denfert Rochereau
- Place de la Libération
- Rue d'Etigny
- Rue Désirat
- Place Garibaldi
- Rue Caumont
- Place du 14 juillet
- Boulevard Sadi-Carnot (traversée)
- Pont de Lagarrasic
- Passage de l'accès pompier aux berges du Gers
- Berges du Gers
- Place Barbès
- Quai Lissagaray
- Berges du Gers
- Parc d'Endoumingue
- Parc du Couloumé
- Berges du Gers
- Traversée de la prairie direction dôme de Gascogne
- Allée des Arts
- Avenue de l'Yser (sur trottoir)
- Rue Massena (sur une voie)
- Pont de la Treille
- Rue de Lorraine
- Rue Du Pouy
- Place Ledru Rolin

- Rue Dessoles
 - Rue Salleneuve
 - Place Betclar
 - Rue Lamartine
 - Place Puits de Mothe
 - Rue Baudin
 - Place Louis Blanc
 - Rue Charras
 - Sortie en bas de l'escalier monumental
 - Escalier monumental
 - Place Salinis
 - Rue Laborde
 - Place de la République
 - Rue de la République
- ARRIVÉE
Rue de la République (sous l'arche)

COURSE PÉDESTRE

DÉPART 10h

ARCHE

- Place de la Libération
- Allées d'Etigny côté Nord
- Rue du Docteur Samalens
- Rue Victor Hugo
- Rue Leconte de Lisle
- Place de l'ancien Foirail
- Boulevard Roquelaure
- Rue de Châteaudun
- Rue de Lorraine
- Rue Gambetta
- Place de la Libération
- Rue d'Etigny
- Rue Désirat
- Place Garibaldi
- Rue Caumont
- Rue Vieille Pousterle
- Portes d'Arton
- Rue Fabre d'Eglantine
- Place Salinis
- Rue Laborde
- Place de la République
- Place Saluste du Bartas
- Place des Carmélites
- Escaliers
- Rue Alem Rousseau
- Rue d'Etigny
- Rue Caumont
- Place du 14 juillet
- Boulevard Sadi-Carnot (traversée)

- Pont de Lagarrasic
 - Passage de l'accès pompier aux berges du Gers
 - Berges du Gers
 - Place Barbès
 - Quai Lissagaray
 - Berges du Gers
 - Parc d'Endoumingue
 - Parc du Couloumé
 - Berges du Gers
 - Traversée de la prairie direction dôme de Gascogne
 - Allée des Arts
 - Avenue de l'Yser (sur trottoir)
 - Rue Massena (sur une voie)
 - Pont de la Treille
 - Rue de Lorraine
 - Rue Du Pouy
 - Place Ledru Rolin
 - Rue Dessoles
 - Rue Salleneuve
 - Place Betclar
 - Rue Lamartine
 - Place Puy de Mothe
 - Rue Baudin
 - Place Louis Blanc
 - Rue Charras
 - Sortie en bas de l'escalier monumental
 - Escalier monumental
 - Place Salinis
 - Rue Laborde
 - Place de la République
- ARRIVÉE
Rue de la République (sous l'arche)

COURSE ENFANTS

DÉPART 10h15

ARCHE

- Allée d'Etigny côté Nord
 - Rue du Docteur Samalens
 - Rue Victor Hugo
 - Rue Leconte de Lisle
 - Allée Baylac
 - Place Denfert Rochereau
 - Place de la Libération
- ARRIVÉE
Rue de la République (sous l'arche)